

Registre in-folio de 348 feuillets ; papier vergé ; filigrane : raisin alternant avec un cartouche oblong renfermant les initiales B. I. séparées par un cœur. Reliure en basane brune jaspée de noir.

1669 (1er janvier). — 1670 (23 juin). — Fol. 1 : « Sit nomen Domini benedictum. — Initium sapientie timor Domini. » — Fol. 3 v°. On prendra d'autres mesures que celles proposées pour les fortifications, en utilisant les vieux remparts sans en étendre l'enceinte, mais Pacheco fait entendre que le Roi ne pourra fournir que quelques soldats pour travailler. On lui demande de présenter ses plans et projets, ce à quoi il promet de travailler (5 janvier). — Fol. 4. Avis des membres de la Chambre de justice portant qu'ils prendront possession le lendemain du quartier qui leur a été préparé à l'hôtel consistorial. Deux commis les recevront à la porte de l'hôtel pour les complimenter et les conduire à leurs chambres. La cité leur fournira, outre le chauffage, la chandelle, mais pour cet hiver seulement (6 janvier). — Fol. 4 v°. Edit fixant la taxe pour les hôteliers : 4 francs et demi par jour pour un homme à cheval, 27 gros pour un homme à pied. Cette taxe devra être affichée dans leur logis. — Fol. 5. Instances pour que le baron de Soye prête serment devant le magistrat comme gouverneur et commandant de la garnison et des fortifications (7 janvier). — Fol. 6. Envoi au gouverneur des résultats du concours pour l'Université avec demande d'érection prochaine de cette Université (9 janvier). — Fol. 6 v°. Refus du prince d'Arenberg de laisser prêter le serment par le baron de Soye : cela ferait supposer que la cité est comme autrefois sous la protection et non sous la domination du roi d'Espagne. — Insistance des gouverneurs pour obtenir ce serment qui n'est que l'engagement de tenir les promesses faites par le Roi (10 janvier). — Fol. 7 v°. Mise en arrêt dans son logis de Claude-François Franchet, sieur de Septfontaines, accusé de correspondance avec des personnes suspectes au Roi et à l'Etat (15 janvier). — Fol. 8 v°. Repartement de la milice : les cent villages en doivent supporter le vingt-deuxième, soit 273 hommes. — Projet d'établir un magasin à sel à Besançon, pour éviter d'en être privé au cas où l'ennemi s'emparerait de Salins (16 janvier). — Fol. 11. Par exception, la connaissance du procès de Franchet sera laissée entièrement au gouverneur et aux commissaires du Roi, mais on ne pourra le faire sortir de la cité pour l'instruction de ce procès (18 janvier). — Fol. 12. Réception gratuite comme citoyen d'Honoré Noël Amey, d'Orchamps-Vennes (21 janvier). — Fol. 12. Remise par le gouverneur de deux projets de fortifications de la cité au delà du pont, entre lesquels il faudra choisir (22 janvier.) — Fol. 13. Réunion des 4 compagnies. Des commis sont désignés pour étudier les moyens financiers par lesquels la ville pourra contribuer aux fortifications. — Traité conclu avec les amodiataires des sauneries représentés par Maréchal de Bougey et Marin pour l'établissement d'un magasin à sel dans la cité (23 janvier). — Fol. 15. Réunion des quatre compagnies. Bien que les fortifications de la cité ne doivent pas tomber à la charge des citoyens, on consent à souscrire pour cette année une somme de 100.000 francs, pourvu que le surplus soit fourni par le Roi. Si le Roi établit pour toujours le Parlement ou la Chambre souveraine de justice à Besançon, et en donne par écrit sa promesse royale dans l'année, la cité fournira encore 200.000 fr. pour les fortifications au cours des deux années suivantes (26 janvier). — Fol. 17. Augmentation de la gabelle sur la boucherie et sur le vin, afin de trouver les sommes nécessaires aux fortifications (31 janvier). — Fol. 18. Lettre de Fallot, de Madrid, annonçant qu'il avait été remis en liberté, grâce à l'intervention du marquis de Castel Rodrigo, qui conservait toujours « de très grandes tendresses » pour la cité. — Fol. 18 v°. Recensement des hommes capables de porter les armes dans les cent villages : il s'en trouve environ 1.500 (1er - février). — Fol. 20 v°. Querelle entre soldats du régiment du baron de Soye, suivie d'un meurtre. Le syndic de la cité incarcère les coupables et veut instruire le procès. — Réclamation des prisonniers par le gouverneur et l'auditeur militaire qui doit être leur juge. Refus de les rendre, la cité étant toujours souveraine. Quand le baron de Soye aura prêté serment, on pourra faire un règlement avec lui sur ce chef. — Mécontentement du gouverneur (7 février). — Fol. 21 v°. Visite de M. de Louvigny, général de bataille dans les armées du Roi, de passage dans la cité (9 fév.). — Fol. 23. Mécontentement très vif du prince d'Arenberg qui réclame impérieusement la remise du soldat prisonnier à l'auditeur militaire qui doit le juger (16 février). — Fol. 24. Réunion des quatre compagnies. On écrira à la Reine pour demander l'exécution ponctuelle du traité de Castel Rodrigo. — On refuse de rendre le soldat prisonnier. — Fol. 24 v°. Départ d'Agostino Pacheco qui retourne aux Pays-Bas (17 février). — Fol. 25. Corvées de citoyens à Bregille pour l'achèvement de la fortification (20 février). — Fol. 26. « Paulx » pour les fortifications abattues dans les forêts d'Arguel et de Châtillon (23 février). — Fol. 27. Commencement des travaux pour les fortifications au delà du pont. Les corvées seront réglées à raison de 9 gros par homme et 5 gros par femme, payables par ceux qui ne paieront pas de leur personne (24 février). — Fol. 28-29. Avis donné par le prince d'Arenberg d'imminent péril, des rassemblements de troupes ennemies s'opérant dans le duché : il veut faire entrer de nouvelles troupes dans la cité pour la défendre. — Sur de nouvelles instances, le soldat prisonnier est remis à l'auditeur militaire, mais « sans le tirer à conséquence pour l'avenir » (27 février). — Fol. 31. Logement demandé pour 50 officiers réformés espagnols, italiens et wallons envoyés des Pays-Bas pour la défense de la cité en cas de besoin. — Plaintes du gouverneur sur le peu de rendement des corvées. Il demande à la cité de fournir plutôt quelques sommes d'argent, pour faire achever, par des ouvriers payés à la journée, les travaux pressants des fortifications. Les corvées seront réservées pour des ouvrages plus faciles à Chamars ou devant Bregille, et d'ailleurs, en cette saison, les citoyens ont besoin d'aller cultiver leurs vignes (7 mars). — Fol. 32. Impossibilité de loger les 50 officiers annoncés. — On emploiera 7 à 8.000 francs pour payer les ouvriers

demandés par le prince d'Arenberg (8 mars). — Fol. 32 v°. Décision portant que l'auditeur militaire devra présenter requête chaque fois qu'il voudra faire dresser une potence pour exécution (9 mars). — Fol. 34. Condamnation au bannissement perpétuel de l'orfèvre Jean Didier, accusé de malversations dans sa profession et qui, déjà banni pour ce fait, était rentré dans la cité. — Fol. 34 v°-35 v°. Commis envoyés au Chapitre pour s'informer des dispositions prises à l'égard du Saint-Suaire, l'église Saint-Etienne devant être enfermée dans la citadelle. — Le Chapitre répond que le prince d'Arenberg autorise l'ostension pour Pâques prochain, sauf en cas de danger de guerre (16-20 mars). — Fol. 37 v°. Licenciement de Denis Pointier, exécuteur de la haute justice, en raison de son grand âge ; il est remplacé par Pierre Bailly, détenu pour larcin commis à l'église Saint-Paul. Pointier l'assistera aux exécutions jusqu'à ce qu'il soit « façonné » et le logera dans sa maison. — Condamnation d'un homicide à la pendaison : l'exécution se fera sur la Place Neuve (28 mars). — Fol. 38. Affirmation de l'ancienneté du droit que lève le président de la semaine sur le poisson étranger amené dans la cité (4 avril). — Fol. 41. Présentation de l'indult impérial accordant l'investiture à l'archevêque. Texte de cet indult de l'empereur Léopold, daté de Vienne le 2 mars 1669. L'archevêque demande qu'on remette les choses dans la cité, en ce qui le concerne, dans l'ancien état (8 avril). — Fol. 43. Réunion des quatre compagnies. La cité ne s'est mise en possession de la régalie qu'en vertu du traité conclu avec le Roi Catholique en 1664, et l'Empereur n'a plus d'investiture à donner dans la cité (10 avril). — Fol. 44. Condamnation à la pendaison d'un huissier royal, meurtrier de sa femme (13 avril). — Fol. 45. Opposition faite par le prince d'Arenberg à l'ostension du Saint-Suaire à St-Etienne en raison des inconvénients qu'occasionnerait la présence d'une grande foule en un lieu fortifié. Députés envoyés au Chapitre pour examiner les mesures à prendre (16 avril). — Fol. 45 v°. Proposition du Chapitre d'exposer le Saint-Suaire dans une des chapelles de Saint-Jean. — Fol. 46. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et vingt-huit à ce sujet. Ils estiment qu'il y aurait de très grands inconvénients à ne point montrer le Saint-Suaire dans les formes accoutumées, ce qui pourrait amoindrir la dévotion à cette relique. Si on ne peut l'exposer à Saint-Etienne, il faudrait que ce soit, par exemple, devant les Capucins et non dans une chapelle (17 avril). — Fol. 47. Les magistrats de la cité voulant à tout prix une exposition publique du Saint-Suaire, les chanoines acceptent de faire l'ostension au dehors de l'église métropolitaine de Saint-Jean (19 avril). — Fol. 48. Doléances des vingt-huit au sujet de l'ostension du Saint-Suaire qui a été montré « en un lieu si incommode » que la plupart des citoyens et étrangers n'ont pu le voir (25 avril). — Fol. 48 v°. Mémoires demandés par le prince d'Arenberg au sujet de la régalie pour faire connaître aux ministres les droits du Roi et de la cité sur cette juridiction. — Demande du prince qui voudrait loger, aux frais du Roi, un régiment de cavalerie du sieur Maziete, destiné à tenir la campagne aux environs de la cité, dans les bâtiments de l'Arquebuserie et de l'Arbalètrerie (26 avril). — Fol. 49 v°. Refus de recevoir ces troupes, aucun imminent péril ne menaçant la cité (27 avril). — Vin d'honneur offert aux membres de la confrérie de Saint-Georges assemblés dans la cité (29 avril). — Fol. 51. Instances auprès du Chapitre pour faire retirer le Saint-Suaire de l'église Saint-Etienne et pour choisir un lieu plus favorable pour la prochaine ostension (6 mai). — Fol. 51 v°. Nouveaux affûts de l' Arsenal cédés pour un canon, mais le prix en sera déduit sur les sommes accordées par la cité pour les fortifications. —

Suppression de la pension de 400 francs accordée au sieur de Ceccati, mais qu'il n'a pas touchée depuis deux ans : en échange il jouira gratuitement de la Tour de Montmartin et du parterre, sauf à les entretenir à ses frais (7 mai). — Fol. 52 v°-53 v°. Décision du Chapitre de faire l'ostension prochaine du Saint-Suaire sur la place du palais archiépiscopal et devant l'église métropolitaine de Saint-Jean, du haut de la galerie, et, à cet effet, on abattra les « tilles » qui pourraient gêner la vue. — Plainte contre les bouchers qui ne se conforment pas à la taxe et ne veulent pas vendre la viande à la livre (11 mai). — Fol. 55. Plaintes au sujet du logement de troupes de cavalerie dans les villages dépendant de la cité, sans avis préalable. — Le prince d'Arenberg répond que rien dans le traité n'interdit sa manière d'agir, qu'il a agi pour le bien du service du Roi et qu'il ne peut que transmettre les doléances de la cité en Flandre ou en Espagne (14 mai). — Fol. 57. Réception gratuite comme citoyen de noble François Elyon Courchetet, de Dole, docteur ès-droits ; il a donné 6 mousquets pour l' Arsenal (18 mai). — Visite et présent à Don Antonio Fernandez de Cordova, lieutenant général de la cavalerie des Pays-Bas, de passage dans la cité (19 mai). — El. 58. Réception comme citoyen, moyennant 2 mousquets, de François Resal, opérateur de Plombières (23 mai). — Fol. 59. L'anniversaire de la délivrance de la domination des Français approchant, proposition d'action de grâces « comme du plus grand bonheur qui ayt put arriver à cette cité ». — Fol. 59 v°. Naissance d'un fils de M. de Noironte : il prie les gouverneurs d'en être le parrain et les vingt-huit de lui tenir lieu de marraine. Le baptême a lieu à Saint-Maurice ; on donne à l'enfant le nom de Charles qui est celui du Roi. Présent de 36 livres de confitures et dragées, de 36 livres de cire blanche et 18 flambeaux (27 mai). — Fol. 62. Réception gratuite comme citoyen de Claude de Vesoul, seigneur et baron de Pierrecourt, Raincourt, etc. (6 juin). • — Fol. 62. Commis envoyé visiter le sieur Jean Mairet « retourné nouvellement de Paris et luy remercier de ce que la cité a eu cy devant de bons avis par son moyen touchant les desseins et entreprises des Français, ayant de plus esté résolu en mesme considération de luy faire faire pour ceste année et donner une pièce d'honneur comme celles que l'on fait pour messieurs ». — Fol. 62 v°. Procession générale et messe en l'église métropolitaine en action de grâces de la délivrance de la cité de la domination française (7 juin).

Fol. !64. Réception comme citoyen d'Antoine Escoffay de Romont, prêtre vicaire de l'église Saint-Jean-Baptiste

(15 juin). — Fol. 65 v°. **Serment prêté comme avocat par Bonaventure Dagay, docteur de l'Université de Dole.** — Réception comme notaire de Jean-Baptiste Garnaud. — Réception comme citoyens de Pierre Paris de Gray, gendre de feu Despoutots, — de Désiré Sombarde, prêtre de l'Oratoire de Jésus, originaire de Salins, de François Goy, d'Epeugney, — de Pierre Antoine Parrenin, du Russey, — de Claude et Jacques Arnoux frères, — de Jean Guisker, de Soleure (22 juin). — Fol. 68 v°. Election des vingt-huit : « Saint-Quentin : mre Bon Anathoile Monnier, sr de Noironte, mre Jean Frédéric de Valimbert, mre François Billerey, Hugues Ferdinand Saulterey. — Saint-Pierre : mre Denis de Basle, mre François Sirmage, François Maublanc, Adriaïn Jolyot. — Champmars : mre Jacques de Blavière, Jean Gallet, Jean Marchant, Jean Quinternet. — Le Bourg : Charle Ligier, Baltazard Chenevière, Jean Pierre Roussel, Thomas Ravier. — Baptans : François Marin, Jean Thiebault, Jean Baptiste Mahon, Jean Baptiste Virevaux. — Charmont : François Millottet, François Soye, Antoine Garnault, François Myon. — Arennes : Guillaulme Curie, Jean Perrenot, Pierre Matthieu Galliot, Nicolas Coutechier dict Bonnet. » — Fol. 69. Election de Mre de Noironte comme président des vingt-huit. — Compliments présentés par le baron de Soye, au nom du prince d'Arenberg, aux nouveaux élus (24 juin). — Fol. 69 v°. Patentes de citoyen avec le grand sceau dans une boîte d'argent accordées au prince Alexandre Joseph d'Arenberg, fils puîné du gouverneur. — Arrivée des Flandres de la baronne de Lisola avec sa fille Madame de Sprangh. — Compliments et remerciements des bons services que le baron rend journallement à la cité (25 juin). — Fol. 70. Abandon par les vingt-huit des 50 fr. que chacun d'eux touche durant l'interrègne : ces 1.400 francs serviront à l'achat de quelques pièces d'artillerie pour la cité (26 juin). — Fol. 70 v°. Election des gouverneurs : « Saint-Quentin : mre Claude de Lisola, mre Philippe Eugène Chiflet. — Saint-Pierre : mre Denis Poutier, chevalier, sr de Sone, mre Jean-Baptiste Mares-chal. — Champmars : mre Pierre Mareschal, chevalier, sr de Bouclan, Luc Morel. — Le Bourg : mre Claude François Duchasne, mre Charles Adrien Guillemin. — Baptans : mre Marc Antoine Fluzin, François Marin. — Charmont : mre Jean-Baptiste de Varin sr de Noydan, mre Antoine Papay. — Arennes : Jean Claude Nardin sr de Montarlot, mre Claude-Antoine Franchet » (30 juin). Fol. 74 v°. Taxe de la viande (5 juillet). — **Serment prêté comme avocats par Luc Joseph Riboux et par Jean Baptiste Garnaud, docteurs ès-droits de l'Université de Dole (6 juillet).** — Fol. 75. Sur lettres reçues de Fallot, de Madrid, on décide d'écrire à la Reine et aux ministres pour demander l'entière exécution du traité et « la supplier de ne point adjouster de foy aux calomnies des envieux et malveillants de cette cité ». Un mémorial sera joint à la lettre (7 juillet). — Fol. 76 v°. Patentes de juge de la Cour de Mairie obtenues du prince d'Orange et présentées par Antoine Désiré Linglois, docteur ès-droits. Le prince d'Orange qualifiant dans cet acte Besançon « Nostre cité », Linglois devra faire parvenir d'autres patentes avant d'être installé dans sa charge (9 juillet). — Fol. 77. Texte de la lettre et du mémorial adressés à la Reine pour réclamer l'entière exécution du traité d'échange de 1664. Exposé des sacrifices consentis par la cité et des promesses non encore tenues de la Cour d'Espagne. Plaintes de ce que l'on travaille exclusivement à la citadelle qui ne peut servir que de retraite à la garnison, et non aux fortifications capables de protéger la cité. — Fol. 79. Serment prêté par François Parrenin, notaire. — Ordre de fermer toutes les boutiques le lendemain pendant l'ostension du Saint-Suaire (10 juillet). — Fol. 82. Serment prêté par Michel Quegain, notaire. — Félicitations adressées au marquis de Saint-Martin, qui vient de recevoir avis de la naissance d'un fils aux Pays-Bas (18 juillet). — Fol. 84 v°-85. Communication par le prince d'Arenberg d'un projet de fortifications de la cité au delà du pont. Les frais surpassant tous les moyens du public et des particuliers, on priera Sa Majesté d'y pourvoir. Toutefois la cité consent à y contribuer pour les sommes promises, c'est-à-dire pour 10.000 francs par mois à dater du commencement du travail effectif et jusqu'à l'entier paiement des 100.000 fr. votés, déduction faite de ce qui a déjà été avancé (26-28 juillet). — Fol. 86. Répartition de la cavalerie dans les cent villages : chaque cavalier et son cheval seront nourris pour 9 gros par jour ; le surplus des places mortes (au nombre de 144) sera payé au trésorier (30 juillet). — Fol. 86-87. Lettre adressée de Madrid par Fallot pour dénoncer les intrigues de Dole qui cherche à retenir dans cette ville tout le « ministériat » de la province, offrant pour cela 100.000 écus au Roi et prétendant que Besançon a été cause de l'entrée de l'ennemi dans la province. — On en fera part à Guillemin dit de Maubouhan, chargé de remplacer Fallot dans les négociations à poursuivre à Madrid et on remerciera Fallot « des peines qu'il a prises et de l'affection qu'il témoigne pour la patrie » (1-2 août). — Fol. 87 v°. Visite et présent au Provincial des Cordeliers de passage dans la cité (3 août). — Amendes infligées à Jean Mairet, vigneron, contumace dans une cause fiscale intentée par le syndic (5 août). — Fol. 88 v°. Autorisation donnée à Gabriel Chassignet, docteur en médecine, d'avoir un filet d'eau en sa maison au prix d'une pistole par an (8 août). — Fol. 89. Refus du prince d'Arenberg, malgré son désir d'être agréable à la cité, de céder au sujet de la juridiction militaire pour les troupes de la garnison. Les gouverneurs pourront se pourvoir à Madrid, mais en attendant ils sont invités à s'abstenir sur ce point de toutes voies de fait (12 août). — Fol. 89. Permission donnée à Gaspard Revillard, qui possède l'anc. maison des cloutiers de Rivotte, de faire venir jusqu'à la rue la fontaine de St-Martin qui est au pied des rochers de St-Etienne, et d'enclorre le chemin conduisant à cette fontaine. — Lettre du Provincial des Carmes de Narbonne se plaignant de l'expulsion du couvent de Besançon des religieux français de Besançon. On n'a pris cette mesure que pour maintenir la paix dans le couvent (14 août). — Fol. 92. Refus des quatre compagnies de se mêler des fortifications à construire au delà du pont a « qui sont au dessus des forces de la cité » (19 août). — Fol. 93. Requête de Jacques Antoine Mairet, marchand, citoyen, demandant une attestation

authentique des services rendus à la maison d'Espagne et à la cité par lui et par son frère Jean Mairet. Il a le premier donné avis des desseins de l'ennemi sur la province et la cité au début de 1668, et son frère a signé des traités de trêve et d'accommodement avec la France, qui ont assuré la tranquillité de la province jusqu'à la paix des Pyrénées. Leur aïeul a défendu courageusement la patrie et la foi catholique au moment de la tentative des hérétiques en 1575. — L'attestation lui sera expédiée. — Fol. 93 v°. Offre du baron de Soye de confier la garde des postes du côté d'Arènes et de Charmont aux citoyens qui les gardaient avant l'irruption des Français ; il veut y placer 5 ou 6 pièces de canon. — On accepte cette offre, mais les travaux de fortifications seront exécutés dans les conditions fixées précédemment (21 août). — Fol. 96. Récompense de 15 pistoles accordée à Fallot en reconnaissance des services qu'il a rendus comme agent de la cité à Madrid, où il est remplacé par M. de Maubouhan (28 août). — Fol. 98. Passage de deux compagnies qui campent la nuit à Chamars. — Fol. 98 v°. Edit interdisant l'entrée des vins de gamey dans la cité. — Décision portant qu'il convient de rappeler au prince d'Arenberg que les citoyens ne doivent plus loger la garnison à dater du 1er octobre prochain (31 août). — Fol. 99. Vacance de la cure de l'église Saint-Pierre : députés envoyés à l'archevêque pour le prier de ne pas donner ce bénéfice à un français et pour lui recommander Jean-Baptiste Reud, prêtre chanoine de Sainte-Madeleine. — Fol. 99 v°. Requête à l'archevêque afin qu'il contribue avec son clergé à la contribution volontaire de 100.000 francs pour les fortifications (4 septembre). — Fol. 100. Déclaration du prince d'Arenberg portant, en réponse à la requête de la cité, qu'il n'a aucun ordre pour loger la garnison autrement qu'elle ne l'est actuellement à dater du 7 septembre. — Fol. 101. Lettres adressées de Madrid par Maubouhan ; il y joint une lettre du marquis de Castel Rodrigo à la cité annonçant que les ordres sont donnés pour l'exécution du traité (7 septembre). — Fol. 101 y°. **Serment prêté par Claude François Grandmougin, docteur en médecine de l'Université de Dole** (9 septembre). — Fol. 102. Nouvelle déclaration du prince d'Arenberg au sujet de la garnison : si les citoyens refusent de loger les soldats, il avisera à les envoyer à Dole et à Gray, et les gouverneurs se chargeront de la garde de la cité. — Vignerons désignés par les prieurs de la confrérie de Saint-Vernier pour empêcher l'entrée de gamey dans la cité (11 septembre). — Fol. 105. Incendie à Rivotte de la maison de Gaspard Revillard (17 septembre). — Fol. 105 v°. Meurtre commis sur un citoyen par un soldat de la garnison. Refus du prince d'Arenberg de le remettre à la justice de la cité. — Réunion des 4 compagnies : des commis sont envoyés dire au prince que la cité se considère comme dégagée de ses promesses pour l'exécution du traité, sauf en ce qui concerne la fidélité jurée au roi d'Espagne. — Le prince se plaint qu'il y a dans la ville des malintentionnés et des mécontents qui se plaisent à aigrir les affaires. — On décide d'adresser des remontrances à la Reine (18 septembre). — Fol. 108. Texte des remontrances à la Reine, affirmant que, par le traité de 1664, le magistrat « a la totale justice et administration (au nom et souz l'autorité de Sa Majesté) des matières de police criminelles et fiscales en dernier ressort et sans qu'aucun appel en puisse estre émis ». — Exposé des diverses mesures prises par le prince d'Arenberg en violation de cet accord (20 septembre). — Fol. 111 v°. Nouveau refus de loger les soldats de la garnison à partir du 1er octobre, sinon aux frais du Roi (29 septembre). — Fol. 113. Malgré de nouvelles instances, décision prise à la pluralité des voix de ne plus se charger du logement de la garnison, les particuliers qui le voudront restant libres de loger les soldats gratuitement ou autrement (7 octobre). — Fol. 114. Signification faite par le prince d'Arenberg aux chanoines logeant dans l'enclos de la citadelle, et même dans le cloître Saint-Etienne, d'en sortir et de rendre leurs maisons libres pour le service du Roi et le logement de la gendarmerie (9 octobre). — Fol. 115. Autorisation donnée de faire camper à Chamars un jour ou deux le régiment de cavalerie du sr d'Herbey, que le prince d'Arenberg a fait venir dans la plaine de Saint-Ferjeux pour le passer en revue (10 octobre). — Fol. 116. Décision du prince d'Arenberg de loger dans des lieux où ils pourraient être mieux contenus les soldats éparpillés dans les cent villages, mais il faut que les villages paient pour leur subsistance, laquelle revient plus cher que les 20 sous réglés ci-devant pour chaque place morte. — Réplique de la cité. Les pauvres paysans sont accablés, chaque soldat qu'ils doivent entretenir pour 9 gros leur en coûtant plus de 14 ou 15, outre le surplus des places mortes qu'il faut payer au trésorier. Décision portant que pour le reste de la présente année, les places mortes, qui étaient de 20 sous par jour, seront de 15 gros, pourvu que les villages soient déchargés du logement effectif (11 octobre). — Fol. 117. Taxe de la viande. — Avis donné par le Chapitre portant que les chanoines logeant au haut de la montagne Saint-Etienne avaient été contraints de quitter leurs maisons « par une espèce de violence » ; il a fait transférer la relique du Saint-Suaire en l'église métropolitaine de Saint-Jean, où la chapelle la plus apparente lui sera affectée. — Le Chapitre aurait dû au préalable aviser de ce transfert. — Difficultés pour l'établissement du Séminaire à l'hôpital de Sainte-Brigitte, jugé trop voisin de la Citadelle. Proposition de l'archevêque de l'installer sur un meix appartenant au sr Belon, rue Saint-Vincent, avec quelques maisons de bois voisines. Commis désignés pour examiner ce projet (12 octobre). — Fol. 117. Plaintes au sujet de logement de cavalerie dans les cent villages. — Le prince d'Arenberg répond que les soldats paient tout ce qu'ils consomment (13-14 octobre). — Fol. 119. Lettre du sr de Maubouhan demandant à être déchargé de ses fonctions d'agent de la cité, à Madrid. On enverra à sa place le co-gouverneur Jean-Baptiste Mareschal car dans l'état présent, il est « important d'agir vigoureusement en Cour » (17 octobre). — Fol. 120 v°. Honoraires de Mareschal fixés à 1 pistole par jour. Cent pistoles sont mises à sa disposition pour récompenses ou dépenses secrètes. Lettre à la Reine accréditant Mareschal. — Fol. 121. Instructions remises à Mareschal, qui devra presser l'exécution du traité de 1664 et protester contre les mesures prises contrairement

aux engagements pris (20 octobre). — Fol. 123. Proposition d'acquérir pour le Séminaire la moitié du clos des Carmes sur la rue Saint-Vincent. — Nouvelles lettres patentes de Guillaume, prince d'Orange, accordées à Linglois pour la charge de juge de la mairie : ces lettres ne contiennent plus la clause précédemment incriminée, Linglois est admis à prêter serment (23 octobre). — Fol. 124. Règlement fait pour la cité en cas d'alarme, feu ou imminent péril. Des places d'armes sont fixées pour chaque bannière ; indication des postes à fournir par chacune d'elles (24 octobre). — Fol. 126. Refus des amodiateurs des sauneries de délivrer l'ordinaire du sel de la cité sans surhaussement (25-26 octobre). — Fol. 129. Décision portant que tout vin étranger devra être de bon plant et payer d'entrée une pistole par muid (4 novembre). — Fol. 131. Taxe des vins, les hauts coteaux à 36 florins, les moyens et les bas à 35 florins le muid. — Plaintes à la Reine au sujet du surhaussement du sel (11 novembre). — Fol. 131 v°. Réception comme citoyen de Jean-Baptiste Boucaud, chirurgien, originaire de Nozeroy (14 novembre). — Fol. 132. Réception comme citoyen de noble Jean Jacques d'Oiselay, dit de Chantrans, seigneur du Pont-de-Planches, capitaine d'infanterie dans la terre du baron de Soye (18 novembre). — Fol. 135. Décès de Marie Bermont, femme de Michel Le Roy, laquelle entretenait les fontaines de la cité ; on cherche un nouvel adjudicataire pour cet entretien (27 novembre). — Fol. 135 v°. Lettres du Connétable portant que, pour fortifier la cité, il fallait utiliser les vieilles murailles et renoncer au projet de Barretty « qui estoit trop ample ». — Consentement donné à l'établissement du Séminaire rue Saint-Vincent, de la maison du docteur Nazey à celle possédée autrefois par le feu docteur Thierry. — Ordre aux Carmes de construire sur la rue Saint-Vincent ou de vendre une partie de leur clos (28 novembre). — Fol. 136 v°. Edit portant que les pièces de 2 francs de Lorraine n'auront cours que pour 14 gros et demi de la monnaie du pays, celles d'1 fr. pour 7 gros 1 blanc ; les gros pour 8 doubles (2 décembre). — Fol. 137 v°. Réception comme avocat de Claude Ignace Hugon (4 décembre). — Fol. 138. Présent fait pour Noël prochain, par les gouverneurs et vingt-huit de deux pièces de vaisselle d'une valeur de 450 fr. au fils de M. de Noironte, leur filleul (5 décembre). — Fol. 140 v°. Continuation de la ferme de la monnaie à Antoine Symonnin pour une durée de trois ans à partir du 1er janvier 1670 (18 décembre). — Fol. 141. Translation solennelle de la relique du Saint-Suaire dans la chapelle préparée à l'église métropolitaine de Saint-Jean. — Fixation du prix du blé des greniers à 30 gros la mesure (19 décembre). — Fol. 142 v°. Avis favorable donné par la Chambre des Comptes pour la délivrance du sel à la cité sans surhaussement (24 décembre). — Fol. 147. Nouveau tarif pour la perception des droits de la ville aux halles (7 janvier 1670). — Fol. 147 v°. Ordre aux cent villages de satisfaire ponctuellement aux contributions dues pour la garnison (10 janvier). — Fol. 149. **Serment prêté comme avocat par Claude François Talbert, docteur ès-droits de l'Université de Dole.** — Lettre adressée de Madrid par Maréchal portant que les affaires de la cité sont renvoyées au connétable de Castille, avec pouvoir de déléguer ici quelqu'un pour les terminer, ainsi que pour régler le différend survenu avec le prince d'Arenberg touchant la juridiction de la garnison (17 janvier). — Fol. 151 v°. Réception comme citoyen de Jean Bauquier, docteur ès-droits (23 janvier). — Fol. 152 v°. Réception comme citoyen d'Aymé François de Montfort, clerc (28 janvier). — Fol. 153. Edit interdisant les masques tant de jour que de nuit (31 janvier). — Fol. 153 v°. Autorisation donnée à Antoine François Nayme de bâtir sur l'arcade voisine de sa maison qui conduit au Doubs, à l'endroit dit port des Cordeliers : il devra entretenir cette arcade et démolir les bâtiments qu'il construira à la première réquisition (1er février). — Fol. 154 v°. Afin d'arriver à la suppression des justices de mairie et de vicomté, décision de ne plus vider aucun des procès dévolus en appel par renvoi de ces justices, à réserve de ceux commencés avant la prise de possession de la cité par le prince d'Arenberg en août 1668 (6 février). — Fol. 155. Réception comme citoyen de Luc Tribouley, original de Villersexel et bourgeois de Faucogney. — Incarcération pour larcin d'un soldat pour vol nocturne : on instruira son procès (7 février). — Fol. 155 v°. Réclamation du soldat emprisonné par l'auditeur militaire : refus de le livrer (11 février). — Fol. 156 v°. Lettre de Maréchal, de Madrid : il pourra employer cent pistoles pour des « reconnaissances » et on lui enverra le plan qu'il demande de la cité et de la citadelle (15 février). — Fol. 157 v°. Plaintes du prince d'Arenberg de propos tenus à Madrid par Mareschal, député de la cité, qui aurait dit que l'on ne travaillait pas aux fortifications de la cité : en réalité il ne peut rien faire sans l'argent promis et non versé par la ville. Le prince a appris que Dole avait de grandes espérances d'obtenir le rétablissement des Etats et que le prieur de Marenches, commis des Etats de la province à Madrid, s'y employait très activement (19 février). — Fol. 158 v°. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs, vingt-huit et quarante-deux notables. Ils décident que la cité paiera les sommes accordées pour les fortifications, dès qu'elle sera exonérée de tout surhaussement sur le sel. La cité est prête d'autre part à donner 200.000 francs applicables aux fortifications pour obtenir le Parlement et même à renoncer à son indépendance (20 février). — Fol. 161. Reconnaissance du droit des Bénédictins de percevoir la moitié du prix de l'amodiation de la fontaine Saint-Léonard, à charge d'entretenir l'ermitage (1er mars). — Fol. 161 v°. **Serment prêté par Jean Claude Bretagne, docteur en médecine de l'Université d'Avignon (3 mars).** — Fol. 163. Fixation par les députés des Etats à 3.000 francs par jour pour le mois de mars, à 2.000 francs pour les mois d'avril et mai, des sommes à verser par la province pour la subsistance des troupes. La quote-part due par les cent villages ne doit pas excéder un vingt-deuxième (8 mars). — Fol. 165. Lettre adressée de Madrid le 19 février par Mareschal : il fait savoir que le Connétable a reçu ordre de maintenir la cité dans son ancien usage de percevoir le sel ordinaire sans surhaussement. — Avis du départ de Maubouhan de la Cour de Madrid. Proposition de faire une reconnaissance

de 100 pistoles à M. de La Torre, secrétaire d'Etat pour le Nord : on limite cette reconnaissance à 50 pistoles (15 mars). — Fol. 165. Communication du prince d'Arenberg faisant savoir que l'intention de la Reine était d'établir en la ville la justice souveraine de la province, pourvu que la cité consente à vivre sous les mêmes lois et coutumes que le reste de la province (17 mars). — Fol. 167 v°. Avis du prince d'Arenberg portant que lui-même et les commissaires flamands de la Chambre de justice ont pouvoir pour traiter avec la cité (19 mars). — Fol. 168 v°. Conditions proposées pour le traité par les quatre compagnies : 1° moyennant l'établissement pour toujours du Parlement dans la cité, celle-ci fournira les 200.000 fr. offerts pour les fortifications au cours des années 1671 et 1672 ; 2° un quartier sera fourni dans la maison de ville pour l'assemblée du Parlement ; 3° la cité se départira de l'indépendance qui lui a été accordée ; 4° à 7° les appels des sentences du magistrat iront au Parlement. Les appels pourront être faits en matière criminelle et en matière civile pour les causes excédant 50 livres ; les amendes et confiscations sur les citoyens seront au profit de la cité ; 8° la question de l'Université sera ajournée ; 9° la garnison sera logée aux frais de Sa Majesté par casernes ou autrement, la cité ne fournissant que le terrain pour la construction des casernes ; 10° dans l'assemblée des Etats de la province, les députés de la ville auront la première séance en la Chambre du Tiers. Ils auront toujours l'un des leurs parmi les commis à l'égalité ; 11° l'assemblée des Etats, bons hommes et commis à l'égalité, se tiendra toujours dans la cité ; 12° la cité aura toujours son sel ordinaire sans surhaussement ; 13° le surplus du traité conclu en 1664 sera observé inviolablement ; 14° la cité et son ancien territoire seront francs de toutes impositions, dons gratuits et répartition frappés sur la province ; 15° la cité pourra s'imposer elle-même et imposer les marchandises comme par le passé ; 16° les anciennes justices subalternes seront supprimées ; 17° la cité sera déchargée de l'entretien de ses portes, murailles et fortifications ; 18° les clefs des portes seront partagées entre le commandant de la place et le magistrat ; 19° le mot d'ordre sera donné alternativement par le commandant et le magistrat ; 20° la cité jouira de tous les droits, privilèges et immunités accordés à la province ; 21° les citoyens anoblis par les empereurs seront réputés nobles et jouiront des mêmes prérogatives que ceux qui l'ont été par le roi d'Espagne (20 mars). — Fol. 172. Apostiches mises par le prince d'Arenberg et les commissaires en marge des conditions présentées par la cité. Ils demandent qu'on abrège le temps fixé pour le versement des 200.000 fr. des fortifications. — Sa Majesté doit pouvoir réunir l'assemblée des Etats où elle l'entendra. — Le sel sans surhaussement ne sera accordé que pour une période de deux ans. — La ville ne doit pas avoir les clefs des portes, puisqu'elle se décharge de l'entretien des portes et fortifications, et le mot d'ordre doit être donné par le gouverneur. — Fol. 173. Répliques de la cité (23 mars). — Fol. 174. Droits et privilèges dont la conservation sera demandée pour la cité. Elle ne pourra être vendue, cédée, chargée ou aliénée sans l'express consentement des citoyens. — Elle élira son magistrat comme par le passé. — Droit d'avoir 4 foires annuelles. — Droit d'assembler le peuple pour les nécessités publiques, d'avoir trésor et archives communes, d'avoir des sceaux, prisons, cloches communes. — Droit d'établir des impôts pour l'utilité particulière de la cité. Droit d'épaves. Droit de battre monnaie. Droit de faire des édits en toutes matières de police. Droit de juger toutes causes en première instance. — Croissance du territoire par l'adjonction des cent villages (25 mars). — Fol. 176. Mémoire des commissaires en réponse aux prétentions de la cité contenues dans les articles 12 et 14 des conditions du 20 mars. — Les 4 compagnies acceptent d'être comprises dans les impositions pour dons gratuits, mais dans un délai de dix ans, et à condition que le sel ordinaire soit concédé sans surhaussement (27 mars). — Fol. 178. Nouvelles résolutions des 4 compagnies. — Les termes pour le paiement des 200.000 francs ne peuvent être abrégés. — Le logement du Parlement sera composé de deux chambres au-dessus de celles de la monnaie, plus une salle pour les audiences publiques. — Les amendes en matières criminelles et civiles s'adjugeront à Sa Majesté, mais demeureront au profit de la cité. — La cité aura toujours ses 816 charges de sel sans surhaussement. — La cité pourra établir tous les impôts qu'elle voudra pendant 10 ans : ils seront ensuite limités à 25.000 francs annuels. — On cédera à Sa Majesté le droit seigneurial et l'établissement des officiers de la monnaie, pourvu qu'une chambre de monnaie indépendante soit établie à Besançon : les monnaies porteront l'aigle de la cité avec la croix de Bourgogne et l'inscription : *Moneta regia civitatis* (31 mars). — Fol. 180. Traité passé avec Antoine Monnier, charpentier, pour l'entretien des fontaines publiques (5 avril). — Fol. 182. Accord provisoire pour les mois d'avril et mai, avec le prince d'Arenberg, pour le logement des troupes dans les cent villages (9 avril). — Fol. 183 v°. Récompense de 50 pistoles pour ses services présents et futurs accordée à Maubouhan, qui reste à Madrid (17 avril). — Fol. 184 v°. Réception comme citoyen de noble Claude Raclet, docteur ès-droits, de Dole (19 avril). — Fol. 185. Insistance des commissaires pour que la cité soit assimilée aux autres villes quant aux impositions pour dons gratuits : refus de toute concession à cet égard (21 avril). — Fol. 185 v°. Réception comme citoyens de nobles Denis Mouret et Charles Pourtier de Salins, docteurs ès-droits (23 avril). — Fol. 186 v°. Lettres de Madrid témoignant du zèle du marquis de Castel Rodrigo en faveur de la cité ; celui-ci fait connaître que, dans l'intention de Sa Majesté, les vingt-huit ne doivent pas participer aux procès criminels du nouveau territoire des cent villages (25 avril). — Fol. 187 v°. Protestation des vingt-huit contre cette décision (28 avril). — Fol. 188 v°. Réception comme citoyen de noble Henry Coquelin, de Salins (30 avril). — Fol. 190. Décision de montrer le Saint-Suaire en deux lieux différents, depuis la galerie de l'église du Palais et depuis la place Saint-Jean, en attendant la construction d'un théâtre sur la place du Palais (8 mai). — Fol. 192. Réception comme citoyen de noble Jean Bondieu, de Salins, amodiateur des sauneries (19 mai). — Fol. 192 v°.

Poursuites contre le co-gouverneur J.-B. Varin, sieur de Noydan, inculpé d'homicide sur la personne de Claude Willemenot, citoyen : ayant allégué que cet acte avait été commis par équivoque parce qu'il croyait que le défunt faisait partie de la troupe de quelques soldats qui l'avaient attaqué devant sa maison, il est gracié avec dépens (20 mai). — Protestation du prince d'Arenberg qui conteste au conseil communal le droit de faire grâce, cette prérogative appartenant exclusivement au souverain (21 mai). — Fol. 194. Réunion des quatre compagnies : elles confirment la grâce octroyée au sr de Noydan, faisant valoir qu'en 1664, M. de Castel Rodrigo a demandé au magistrat de la cité d'ouvrir les prisons et de faire grâce à plusieurs criminels. — Fol. 194 v°. Mécontentement de Mareschal, à Madrid, qui n'a pas été avisé des négociations qui avaient lieu à Besançon (22 mai). — Fol. 195. Le prince d'Arenberg avisera la Reine de la question de la grâce, qu'il ne peut approuver comme contraire à l'autorité souveraine (24 mai). — Fol. 196 v°. Requête à l'archevêque et au Chapitre pour qu'une procession d'actions de grâces soit organisée le 9 juin, afin de célébrer l'anniversaire de la délivrance pour la cité de l'occupation française (2 juin). — Fol. 198. **Réception comme citoyen de noble Jacques François Doney, d'Ornans, docteur ès-droits de l'Université de Dole** ; il prête serment comme avocat (7 juin). — Fol. 198 v°. Lettre adressée de Madrid par Mareschal, réclamant son rappel. Il fait savoir que M. de La Torre n'a pas accepté de présent en argent, mais il croit qu'il ne refuserait pas un Saint-Suaire ; on décide de lui en faire exécuter un enrichi de diamants d'une valeur de 50 pistoles (9 juin). — Fol. 280. Plaintes du prince d'Arenberg au sujet d'un soldat de la garnison, arrêté et jugé pour larcin commis dans la cité : il demande que le prisonnier lui soit rendu, disant avoir des ordres précis de la Cour de maintenir ses troupes indépendantes de la juridiction du magistrat. — Demande d'autorisation d'impression présentée par un imprimeur de la cité pour des statuts synodaux : dans ces statuts se trouve un article ordonnant à tous les diocésains de se confesser au temps de Pâques à leurs curés ou à des prêtres ayant reçu d'eux des pouvoirs. Cette mesure semblant extraordinaire et contraire au bien de la foi et de la religion, ordre de surseoir à l'impression. On consultera sur ce point des Pères Jésuites et d'autres religieux (13 juin). — Fol. 200 v°. Décision portant que les cent villages paieront encore les contributions pour logements militaires durant les mois de juin et juillet (14 juin). — Fol. 201. Pose de la première pierre du boulevard de Charmont : sur la pierre ont été mises les armes de la cité et celle du prince d'Arenberg ; la bénédiction a été donnée par le clergé de la Madeleine (16 juin). — Fol. 202. Réception comme citoyen de Symon Gaudey, de Mérey, chirurgien (20 juin). — Fol. 203. Réception comme citoyens, à titre gratuit, d'illustre seigneur Hyacinthe de Lannoy, comte de la Motterie, abbé commandataire de Montbenoit, et de Guillaume Febvre, de Gray, secrétaire général des troupes de S. M. dans le comté de Bourgogne (23 juin). — Fol. 206. Election des vingt-huit : « Saint-Quentin : mre Bon Anat. Monnier, sr de Noironte, mre François Billerey, Claude Oudot, Hug. Ferd. Saulterel. — Saint-Pierre : François Brocard, sr de Lavernay, mre François Sermage, François Maublanc, Adriaïn Jolyot. — Champmars : Jean Barbet, Jean Gallet, Jean Marchand, Jean Baptiste Alviset. — Le Bourg : mre Pierre François Jolyot, Baltazard Chenevière, Jean Pierre Roussel, Thomas Ravier. — Baptans : Jean Thiebault, Jean Baptiste Mahon, Jean Baptiste Virevaux, Pierre Prost. — Charmont : François Millottet, François Soye, Antoine Garnault, François Myon. — Areines : Guillaume Curie, Pierre Mouchoux, Nicolas Coutechier, François Coulon. » — Fol. 206 v°. Election de M. de Noironte comme président des vingt-huit. — Lettre du prince d'Arenberg invitant les vingt-huit à choisir des gouverneurs bien affectionnés au service du Roi ou qui ne soient pas impliqués dans de mauvaises affaires comme M. de Noydan. — Sur ce point les vingt-huit réservent leur liberté, celui-ci ayant été réhabilité (24 juin). — Fol. 208. Election des gouverneurs : « Saint-Quentin : mre Ant. Des. Linglois, mre Phil. Eug. Chiflet. — Saint-Pierre : Denis Poutier, chevalier, sr de Sone, mre Jean Baptiste Mareschal. — Champmars : mre Pierre Mareschal, chevalier, sr de Bouclan, Luc Morel. — Le Bourg : mre François Sermage, mre François Billerey. — Baptans : mre Marc. Ant. Fluzin, François Marin. — Charmont : mre J.-B. Varin, chevalier, sr de Noydan, mre Ch. Ad. Guillemin. — Areines : Jean Claude Nardin, sr de Montarlot, mre Claude Antoine Franchet. » — Fol. 209. Requête d'Antoine Despoutot, docteur ès-droits, demandant à être renvoyé définitivement de l'instance intentée autrefois contre lui : il y est fait droit. — Renvoi des poursuites intentées contre Jean Antoine Alviset et Pierre Bruley, citoyens, pour quelques excès commis dans la classe et contre le maître de rhétorique du collège des Jésuites (1er juillet). — Fol. 209 v°. Vin d'honneur offert à don Hernando Nunez, cavalier espagnol de passage dans la cité, qui passe en Pologne où il est envoyé par Sa Majesté pour aller complimenter la reine (2 juillet). — Fol. 210. Démission donnée par Buson de sa charge de visiteur des grands chemins du nouveau territoire en faveur de Jean Bertrand (3 juillet). — Fol. 213. Procès contre Jeanne Petit Perrin, femme de Pierre Barbisier, vigneron, accusée d'avoir acheté des effets de soldats (10 juillet). — Fol. 213 v°. Serment prêté comme notaire par François Sirugue (11 juillet). — Fol. 214 v°. Renouvellement de l'édit interdisant toute construction privée pour ne pas nuire aux travaux de la citadelle et des fortifications (16 juillet). — Fol. 216. Nouvelles instances de Mareschal pour obtenir son rappel, le climat de l'Espagne altérant sa santé. On le laisse libre de revenir, quoique sa présence en Cour soit encore bien nécessaire pour la conclusion des affaires de la cité (20 juillet). — Fol. 218 v°. Lettre de Mareschal se plaignant des outrages qu'il a reçu d'un certain Salsedo, de la suite du marquis de Castel Rodrigo, qui « l'injurie atrocement » dans le palais de Madrid. On lui répond d'agir prudemment, car Salsedo est « fort bien » avec le marquis dont il est nécessaire de conserver la bienveillance. La cité écrira très respectueusement à celui-ci pour lui demander réparation des injures, ainsi qu'à la Reine pour solliciter sa protection. On ne fera pas le Saint-Suaire projeté pour

M. de la Torre et on se contentera de lui adresser une lettre de remerciements pour ses bons offices (1er août). — Fol. 219. Serment prêté comme notaire par Jean Claude Coulon (2 août). — Fol. 219 v°. Plan du prince d'Arenberg pour la construction de casernes sur la place voisine de la porte de Battant ; cette place lui est accordée. — Fol. 220. Lettre à la Reine pour se plaindre de l'outrage fait à Mareschal (3 août). — Fol. 221 v°. Plaintes au gouverneur au sujet de 7 ou 8 soldats qui, le jeudi précédent, se sont poursuivis l'épée à la main dans l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste au moment où l'on y donnait la bénédiction du Saint-Sacrement (9 août). — Fol. 222 v°. Entrée dans la cité d'une nouvelle compagnie de dragons, « soldats qui ont la réputation d'estre fort mal disciplinés » (11 août). — Fol. 223. Lettre de Mareschal résolu à revenir au début de septembre : il fait part que le marquis de Castel Rodrigo n'a pas voulu l'entendre au sujet des injures de Salsedo. — On écrira à Maubouhan pour le charger de prendre soin des affaires de la cité (16 août). — Fol. 224 v°. Compliment aux commissaires Symon et Vaes, qui retournent en Flandre (20 août). — Fol. 227. Démission donnée de sa charge de contrôleur par Pierre Ant. Buson en faveur de Frédéric Dorival (26 août). — Fol. 228. Réception gratuite comme citoyen de Jean Baptiste Doroz. — Emprisonnement d'un calviniste Théodore du Fourg, dans la crainte qu'il soit venu semer ses doctrines dans la cité : on instruira son procès (29 août). — Fol. 228 v°. **Serment prêté comme avocat par Charles Fr. Franchet, docteur ès-droits de l'Université d'Avignon (30 août)**. — Fol. 229 v°. Grand incendie chez des habitants du Bourg par le fait de poudres qu'ils tenaient en leurs maisons malgré les édits (3 septembre). — Fol. 230 v°. Décision d'amodier le droit de vendre de la poudre (5 septembre). — Fol. 232. Serment prêté par Jean Baptiste de Loisy, pourvu de la charge de sergent de bande en la bannière Saint-Pierre, vacante par la mort de Jean Baptiste Loisy, son père. — Fol. 232 v°. Irruption des Français en Lorraine. Le régiment d'Amont, dont le comte de Scey est colonel, s'assemblant à Gray, le prince d'Arenberg voudrait qu'on puisse recruter la milice dans les cent villages dépendant autrefois du bailliage d'Amont. Opposition des gouverneurs, les cent villages étant détachés de la province et soumis à la seule autorité de la cité (10 septembre). — Fol. 233. Réception de François Resal comme maître chirurgien (11 septembre). — Fol. 233 v°. Mécontentement du prince d'Arenberg, qui déclare qu'aucun traité ne donne aux gouverneurs le moindre commandement sur la milice de la province. — Fol. 234. Félicitations adressées au marquis de Castel Rodrigo pourvu de la présidence du suprême conseil des Pays-Bas et de Bourgogne à Madrid (12 septembre). — Fol. 236. Serment prêté comme notaire par Jean Baptiste Doroz (18 septembre). — Fol. 236 v°. Fixation du ban des vendanges aux 30 septembre et jours suivants (19 septembre). — Fol. 238. Traité octroyant à Pierre Fau, marchand, le droit de vendre seul la poudre dans la cité pour le reste de l'année et les trois années suivantes, au prix de 2.000 francs (21 septembre). — Fol. 238 v°. Bannissement à perpétuité de la cité de Théodore du Fourg, calviniste, trouvé porteur d'un livre composé par lui contre la religion catholique : son livre sera brûlé par la main du bourreau (22 septembre). — Fol. 240. Gabelle de la boucherie octroyée au prix de 12.000 francs à vingt bouchers dont les noms sont inscrits au registre. — Fol. 241. Lenteur des travaux exécutés au bastion de Charmont : le prince d'Arenberg voudrait faire construire le flanc qui n'est pas encore commencé par d'autres entrepreneurs ; mais leurs exigences sont plus élevées. Il faudrait que la cité fournisse le reste des 100.000 francs (27 septembre). — Réponse de la cité : le prince peut employer les entrepreneurs qu'il veut. Pour les 100.000 francs, la gabelle de la boucherie étant engagée, le droit de vendre de la poudre étant amodié, il ne reste à charger que la gabelle du sel. Mais la cité ne peut le faire que si le gouverneur garantit pour 3 ans l'ordinaire du sel sans surhaussement (28 septembre). — Fol.-242. Le prince d'Arenberg prend sur lui de garantir l'ordinaire du sel pour 3 ans. Il va faire travailler à l'achèvement du bastion de Charmont, mais les nouveaux entrepreneurs exigent, afin d'avoir des ouvriers, que tous les ouvrages particuliers de maçonnerie soient interdits dans la cité. Accordé, un délai de quelques jours étant laissé pour terminer les travaux commencés (2 octobre). — Fol. 243. Edit interdisant, afin d'éviter des incendies, de brûler des grappes de raisin dans les maisons (8 octobre). — Fol. 244 v°. Retour de Madrid de Jean Baptiste Mareschal : il prête son serment comme co-gouverneur (15 octobre). — Fol. 245. Réception comme citoyen de Jean Favière, docteur ès-droits, originaire de Vesoul (17 octobre). — Fol. 246 v°. Rapport présenté aux quatre compagnies par Mareschal sur sa négociation à Madrid : il remet une attestation du sr de la Torre, secrétaire d'Etat, portant que la volonté de la Reine est que la cité reçoive son sel ordinaire sans surhaussement. — Maubouhan à Madrid, Michel à Bruxelles, continueront à défendre les intérêts de la cité (19 octobre). — Fol. 247. Serment prêté par Charles Clerc le Jeune comme maître orfèvre (20 octobre). — Fol. 248 v°. Fixation des honoraires de Maubouhan à Madrid à raison d'une demie pistole par jour (26 octobre). — Fol. 250. Messe solennelle aux Cordeliers en l'honneur de saint Charles, patron de Sa Majesté (3 novembre). — Fol. 251. Décès du co-gouverneur Denis Poutier, sr de Sone : condoléances à sa veuve (6 novembre). — Fol. 252. Taxe des vins, les hauts coteaux à 36 florins, les moyens et les bas à 35 florins le muid. — Requête de Pierre Prost, acensitaire perpétuel du cours d'eau de la fontaine des Dames, demandant l'autorisation de construire un moulin sur ce cours d'eau. — Accordé, mais à charge de retour à la ville en cas d'extinction de sa postérité (11 novembre). — Fol. 253. Réception gratuite comme citoyen de Claude Girod, de Nozeroy, docteur ès-droits (13 novembre). — Fol. 253 v°. Réception gratuite comme citoyen de Bonaventure Dagay, docteur ès-droits (15 novembre). — Fol. 254. Transcription des patentes d'anoblissement du secrétaire d'Etat Tinseau, concédées en 1658 et renouvelées par le roi régnant (18 novembre). — Fol. 257. Plaintes contre les soldats de la garnison qui « continuent à faire tant d'outrages et

insultz aux citoyens et à commettre tant de vols et larcins dans la cité qu'enfin ils se rendent insupportables ». Si le gouverneur n'en fait pas justice, le magistrat usera de son autorité et de sa juridiction pour que tant de crimes ne restent pas impunis (20 novembre). — Fol. 258. Bruits de guerre ; mesures prises pour approvisionner la cité en grains (25 novembre). — Fol. 259 v°. Démission de Jean Bertrand de sa charge de visiteur des grands chemins : cette charge est confiée au notaire François Verny (26 novembre). — Fol. 260 v°. Désignation de Pierre de Loisy comme maître orfèvre juré (2 décembre). — Fol. 263. Visite et présent au marquis de Baden, qui vient résider quelque temps dans la cité (14 décembre). — Fol. 266. Décision portant que lorsque les foires de la cité tomberont un jour férié (Ascension, Purification, saint Barthélémy), elles seront reportées au lundi suivant et les immunités commenceront dès le midi du samedi précédant ce lundi (24 décembre). — Fol. 266. Prorogation de six mois accordée à la cité par le prince d'Arenberg pour obtenir le sel ordinaire sans surhaussement (28 décembre). — Fol. 268. Serment prêté comme maître pharmacien ou apothicaire par Bon Anatoile Percyot, fils de maître (29 décembre). — Fol. 271. Ordre aux habitants des cent villages de retirer leurs grains et ce qu'ils ont de plus précieux dans la cité ; leur vin même y sera admis à condition qu'ils ne le mettent point en vente et s'en servent seulement pour leur usage (3 janvier 1671). — Fol. 272 v°. Edit ordonnant aux mendiants étrangers de vider la cité. — Murmures du peuple au sujet de la présence de quelques Français dans la cité : il serait bon de les faire sortir, mais on demandera l'avis du gouverneur de peur que cette expulsion ne fournisse quelque prétexte de rupture ou de représailles (5 janvier). — Le prince d'Arenberg approuve l'expulsion des Français, mais sous forme d'avis qu'on leur donnera qu'ils ne sont pas en sûreté dans la cité. — Fol. 273. Requête des commis des Etats demandant une place dans les greniers publics pour y entreposer 20.000 mesures de grains destinées à la subsistance de la troupe : il y est fait droit (7 janvier). — Fol. 275 v°. Ordre aux cent villages de fournir 4.000 « paulx » pour les fortifications de la cité (11 janvier). — Visite du bastion de Charmont avec le baron de Soye et un ingénieur : on constate que les travaux avancent très lentement (12 janvier). — Fol. 276. Fixation du prix du blé des greniers à 3 francs l'émine (14 janvier). — Fol. 276 v°. Lettre reçue de François Paro de Ceccati s'excusant d'être allé établir son Académie à Bruxelles, par ordre du comte de Monterey. On s'étonne de son procédé après les avantages qu'on lui a faits dans la cité. Des commis sont envoyés au prince d'Arenberg pour qu'il obtienne de Madrid la conservation de l'Académie et les mêmes appointements pour l'écuyer qui en aura la direction (15 janvier). — Fol. Le prince d'Arenberg appuiera volontiers en Cour la requête concernant l'Académie (16 janvier). — Fol. Offre des commis des Etats d'appuyer à Madrid cette requête (18 janvier). — Fol. 280. Serment prêté comme notaire par Claude Clerget (23 janvier). — Fol. 281 v°. Lettre au comte de Monterey, qui a fait passer à la cour de Buxelles Ceccati, gouverneur de l'Académie royale de Besançon, pour lui demander de procurer un autre écuyer à la cité (28 janvier). — Fol. 282 v°. Serment prêté par Antoine Verny, maître chirurgien (3 février). — Fol. 283 v°. Condoléances au docteur Tinseau, secrétaire d'Etat de la cité, pour le décès de Thérèse Bouvot, sa femme (7 février). — Fol. 284 v°. Proposition faite par le gouverneur du prince de Baden au secrétaire d'Etat d'un écuyer qu'on dit très habile pour diriger l'Académie, mais il faudrait lui accorder les mêmes avantages qu'à Ceccati, c'est-à-dire le logement et une pension de 100 pistoles. — Fol. 285. Recherche des moyens de trouver les 30.000 francs restant des 100.000 francs promis pour les fortifications (13 février). — Fol. 285. Décision de concéder à l'écuyer qui viendra diriger l'Académie un logement à la Tour de Montmartin, plus une pension de 800 francs à la charge de la cité, qui cessera dès qu'on aura obtenu de Sa Majesté ce qu'elle accordait à Ceccati. — Assurance qu'aucun danger de rupture n'existe entre les deux couronnes au moins « deans un an » (14 février). — Fol. 288. Protestations contre le nouveau tarif des droits mortuaires établi par l'archevêque pour les paroisses de la ville : les droits sont jugés exorbitants et l'on ne donne pas dans cet acte aux gouverneurs les qualités requises, les traitant seulement de « sieurs gouverneurs ». — Prochaine réunion des commis à l'égalité des trois états de la province : ils consentiraient volontiers à ce qu'une partie des deniers levés sur la province soit employée aux fortifications de la cité (20 février). — Fol. 288 v°. Le prince d'Arenberg a reçu ordre d'employer cet argent aux fortifications de Dole et de Gray (21 février). — Fol. 290. Serment prêté comme notaire par Jacques de La Combe (2 mars). — Fol. 292 v°. Réception comme citoyen de noble Jean Claude de Bressey, seigneur de Vellefrey, sergent-major dans le Terce bourguignon aux Pays-Bas (14 mars). — Fol. 293. Versement par Anne de Lisola, veuve du co-gouverneur Chassignet, de la rente en capital de 1.866 francs 9 gros, qu'elle et ses enfants devaient aux pauvres, en raison du testament de Chassignet (17 mars). — Fol. 294. Avis d'après lequel un gentilhomme ayant manqué de respect au gouverneur, celui-ci avait voulu le faire arrêter et conduire à la citadelle : le gentilhomme s'étant réfugié dans le parloir de la Visitation, le gouverneur l'y fait garder par plusieurs soldats. Protestation contre cet attentat aux privilèges de la cité (23 mars). — Fol. 294 v°. Le gouverneur remet un billet contenant un acte de non préjudice à la cité à ce sujet (24 mars). — Fol. 295. Lettre adressée de Madrid par Maubouhan, portant que les gens de Dole ont obtenu de la Reine le rétablissement du Conseil souverain de la province en leur ville. — On écrira à Madrid et à Bruxelles pour empêcher l'exécution de cette mesure (28 mars). — Fol. 296. Lettre de M. le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas, portant que Sa Majesté ayant jugé à propos de donner un gouverneur espagnol à la province, y envoie Don Hieronymo de Quinones (30 mars). — Fol. 296. Réponse au comte de Monterey. La cité concourra volontiers avec M. de Quinones en tout ce qui concernera le service du Roi et le bien de la province, comme par le passé, quoiqu'elle soit indépendante de sa personne et de son gouvernement, comme de

celui des Pays-Bas. — Lettre à la Reine pour dire que la cité a appris « avec estonnement et consternation » la résolution prise à Madrid de placer à Dole le Conseil souverain de la province et exprimer l'espoir qu'il ne sera pas donné suite à ce projet (31 mars). — Fol. 298. Réunion des quatre compagnies. Pour avoir à Besançon le Conseil souverain de la province, la cité offrira 300.000 francs applicables aux fortifications, outre les 100.000 francs déjà consommés. Des instructions seront envoyées en ce sens à Maubouhan, qui verra à aviser si 1.000 ou 2.000 pistoles de plus données à quelques ministres ne seraient pas utiles. Maubouhan ne parlera pas de l'exécution du traité de 1664 pour ne pas gêner l'affaire du Conseil souverain. — Fol. 298 v°. Texte des instructions envoyées à Maubouhan (3 avril). — Fol. 300. Protestation écrite contre l'établissement par le gouverneur d'un corps de garde au parloir de la Visitation, son acte de non préjudice n'ayant pas été jugé satisfaisant (4 avril). — Fol. 305. Requête de l'avocat fiscal Antoine Mareschal réclamant des honoraires pour les services qu'il rend dans le nouveau territoire : on décide de lui allouer 100 francs par an à recouvrer sur les exploits (27 avril). — Fol. 306 v°. Offres de service des sieurs d'Arquinwillier et Jean Tourbief de Beaumarché, son associé, écuyers, originaires d'Artois, pour le rétablissement de l'Académie. Traité conclu avec Jean Tourbief de Beaumarché. Les deux écuyers viendront s'installer dans la cité dans le délai d'un mois, amenant avec eux 6 chevaux dressés. Ils seront exempts de toutes gardes et impositions, seront logés gratuitement dans la Tour de Montmartin et recevront annuellement une somme de 600 fr. en attendant que Sa Majesté leur octroie la pension de 200 pistoles précédemment allouée à Ceccati (6 mai). — Fol. 307 v°. Lettre de Maubouhan donnant avis que la Reine a confirmé l'Académie royale de cette cité avec ordre de conférer à l'écuyer chargé de la diriger les mêmes titres, honneurs et prérogatives qu'à Ceccati et de lui continuer une pension de 200 pistoles assignée sur les salines de Salins. Maubouhan donne de plus de bonnes espérances pour l'établissement du Conseil souverain de la province dans la cité (7 mai). — Fol. 310 v°. Nouvelle lettre de Maubouhan portant que la résolution a été prise d'établir le Conseil souverain à Dole (19 mai). — Fol. 311. Réunion des 4 compagnies. Décision portant que « comme les ministres traitent si mal cette cité qu'ils ne prennent égard ny à ses offres, ny à ses avances, ny aux services qu'elle rend journellement au Roy, que l'on cessera dès à présent de fournir quoy que ce soit pour les fortifications, à réserve de ce qu'il faut pour fermer les ouvertures faites aux murailles proche le bastion de Charmont » (21 mai). — Fol. 313. Commis envoyés au prince d'Arenberg pour lui faire savoir que la cité ne fournira ce qui reste à payer des 100.000 francs que quand on aura la garantie de l'ordinaire du sel (27 mai). — Fol. 314. Compliments adressés au marquis de Baden, qui part pour l'Italie, après un séjour de 6 mois dans la cité (31 mai). — Fol. 315. **Serment prêté comme avocat par Jean Jacques Montrivel, docteur ès-droits de l'Université de Rome (3 juin)**. — Fol. 315 v°. Lettre de Maubouhan qui continue ses diligences à Madrid pour obtenir le Conseil souverain de la province. Son mémorial sur ce sujet a été renvoyé au Conseil de Flandre à Madrid. Il signale que le sr Arnolfini a rendu par ses lettres de grands services à la cité. Le secrétaire d'Etat est chargé d'aller remercier Arnolfini à La Charité, dont il est abbé (4 juin). — Fol. 316. Rapport du secrétaire sur sa visite à l'abbé de La Charité. Celui-ci a promis la continuation de ses bons offices et il s'efforcera de rendre M. de Quinones favorable à la cité dès son arrivée (8 juin). — Fol. 320 v°. Lettre de Maubouhan mandant que la Reine a envoyé de nouveaux ordres au comte de Monterey pour que le sel soit délivré à la cité sans surhaussement. Il croit que l'affaire du Conseil souverain est mise en surséance jusqu'à l'arrivée de Quinones (20 juin). — Fol. 321 v°. Réception gratuite comme citoyen de Jean Tourbief de Beaumarché, gouverneur de l'Académie royale de la cité (23 juin). — Fol. 331. « Table du contenu au journal des années 1669, 1670 et 1671 », par Belamy.